

# DÉCISIONS APD-CSDM EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2018



**DÉCISIONS** de la 12<sup>e</sup> Assemblée extraordinaire des personnes déléguées CSDM  
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal  
tenue le jeudi 19 avril 2018 à 17 h 30

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**12.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé:

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption d'un procès-verbal
4. Négociation locale

## ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

**12.02** Que le procès-verbal de 10<sup>e</sup> Assemblée extraordinaire des personnes déléguées CSDM tenue le 5 avril 2018 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 24 avril 2018, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

## NÉGOCIATION LOCALE

**12.03** Que l'Assemblée des personnes déléguées CSDM nomme à titre de membres du Comité de négociation locale :

- Pascale Besner, 1<sup>re</sup> vice-présidente responsable du dossier et porte-parole;
- Elaine Bertrand, vice-présidente;
- Jean-François Audet, conseiller syndical;
- Chantal Forcier, conseillère syndicale (en remplacement de Carmen Palardy, conseillère syndicale).

## SUSPENSION DES RÈGLES

**12.04** Que l'Assemblée des personnes déléguées CSDM accepte une suspension des règles pour écouler l'ordre du jour au-delà des 210 minutes prévues.



## **NÉGOCIATION LOCALE (SUITE)**

- 12.05** Que l'Assemblée des personnes déléguées CSDM accepte l'entente de principe du 18 avril 2018, et qu'en conséquence le résultat de ce vote devienne la recommandation de l'Assemblée des personnes déléguées CSDM à l'Assemblée d'unité de négociation CSDM du 26 avril 2018.
- 12.06** Que la proposition Blumenthal soit déposée.
- 12.07** Que l'APD forme une table de travail et qu'elle soit créée dès l'APD de juin 2018. Elle sera composée de 7 enseignants en exercice : 2 du primaire, 1 du préscolaire, 2 du secondaire, 1 de la Formation professionnelle et 1 de l'EDA. Elle serait en place jusqu'aux prochaines négociations locales (sous réserve des modalités prévues aux statuts) et aurait comme mandat de réfléchir afin de trouver des idées novatrices en vue des prochaines négociations.